

Règlement no. 96-17 modifiant le règlement no 68-13 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, l'adoption du *Code d'éthique et de déontologie* est prise par un règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 5 juin 2017;

ATTENDU QUE la modification a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 3 juillet 2017;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite *Loi*, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 31 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

2017-08-199.13.1

QU'il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Cacouna, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Ajouter à la fin du paragraphe 3 - Discretion et confidentialité:

« Il est interdit à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 5 juin 2017
Présentation du projet : 3 juillet 2017
Adopté le : 7 août 2017
Publié le : 16 août 2017
Entrée en vigueur le : 16 août 2017

Ghislaine Daris
maire

Cédric Gagnon
directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, monsieur Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut conformément à l'article 431 du *Code municipal du Québec* (C-27.1), au portique de l'église Saint-Georges de Cacouna et au bureau municipal situé au 415, rue Saint-Georges, entre 8 heures et midi le seizième jour d'août 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour d'août 2017.

Cédric Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier
